



AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT SUR OFFRES
DE PRIX N°04/2022/CNDH

Le Mercredi 8 Juin 2022 à 10 heures, il sera procédé dans les bureaux du siège du Conseil National des Droits de l'Homme (CNDH), sis Parcelle 22, Boulevard Erriad, salle de réunion 1^{er} étage – Hay Riad - Rabat à l'ouverture des plis de l'appel d'offres ouvert n°04/2022/CNDH, relatif à la réalisation des prestations de **gardienage du siège du Conseil National des Droits de l'Homme (CNDH), de ses Commissions Régionales (CRDH) et de l'Institut de Rabat (Driss Benzekri) pour les droits de l'Homme.**

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au siège du CNDH - Service marchés – ou il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat : www.marchespublics.gov.ma ou du site du CNDH : www.cndh.org.ma

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de **trente-huit mille (38.000,00 Dh) Dirhams.**

L'estimation des coûts établies par le Maître d'Ouvrage est fixée à la somme de : **Trois millions huit cent cinquante-sept mille cinq cent trente-six Dirhams trente-six Centimes Toutes Taxes Comprises (3 857 536,36 Dh TTC).**

La visite des lieux est prévue le **Jeudi 26/05/2022** selon le planning suivant :

Sites	Adresse	Heure
CNDH Siège – Rabat	Parcelle 22, Bd Erriad-BP 21 527 -Hay Riad Rabat	11h00
Institut de Rabat (Driss Benzekri) pour les droits de l'Homme	3-4, Résidence Diyar Al-mansour. Route côtière- Rabat	12h30

Le contenu ainsi que la présentation et le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n°2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis à la Division des Marchés du CNDH sis à l'adresse ci-dessus ;

- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau d'ordre du CNDH sis à parcelle 22, Boulevard Erriad BP 21527, Hay Riad - Rabat ;

- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis ;

- Soit transmettre leurs dossiers par voie électronique conformément aux dispositions de l'arrêté du Ministre de l'Economie et des Finances n°20-14 du 8 Kaada 1435 (04 Septembre 2014) relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 9 du règlement de consultation.

Handwritten signature or initials in blue ink.